



Rsa et formation non rémunéré

Par **ephix**, le **10/10/2011** à **16:37**

Bonjour,

Ayant 25ans et étant au RSA sans avoir de diplôme, je décida cette année de reprendre mes études pour espérer un meilleur avenir que celui qui me est présentement destiné.

Pour cela je voulu m'inscrire a la formation du DAEU (le diplôme d'accès aux études universitaire) qui aurait pu me permettre d'entrer a la faculté puis ensuite de me diriger vers des études de droit.

Je fis part de ma décision a ma conseillère de recherche a l'emploi au CCAS de ma ville.

Ne sachant pas "sois disant" comment entreprendre cette démarche elle me conseilla d'écrire une lettre au Conseil Général de ma ville, sachant pertinemment que je ne remplissais pas les conditions d'accès a cette formation puisque aujourd'hui en France si l'on n'a pas le BAC et que l'on souhaite reprendre ses études il faut pour cela travailler pour obtenir un revenu minimum de 500 € par mois ce qui n'était pas mon cas, néanmoins n'en n'étant pas informé j'entrepris cette démarche avec une vision nouvelle pour mon avenir.

Ma déception fut grande quand je reçus la décision du Conseil Général qui estime que maintenant que j'étais au RSA je n'avais pas a reprendre une formation qui n'était PAS RÉMUNÉRÉE et que je subventionné grâce a l'aide de ma mère qui actuellement vit avec une petite retraite de 600€ par mois qui m'en donna 450 pour pouvoir me inscrire.

Quelques jours après, je reçus une nouvelle lettre cette fois ci de la CAF m'indiquant la suppression de mon RSA si je continuais mes études, contraint a l'abandon pour pouvoir continuer a me nourrir je du faire une lettre sur l'honneur attestant que je ne reprendrais pas mes études.

Auriez vous une solution pour moi me permettant de reprendre mes études tout en percevant le RSA ?

merci pour vos réponses